

SCPI MISTRAL SELECTION

DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

30 AVRIL 2026

Formulaire et pièces à nous retourner par courrier au plus tard le 30 avril 2026 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Swiss Life Asset Managers France
à l'attention du Service Clients Fonds Grand Public
122, rue La Boétie
75008 PARIS

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Courrier de candidature au Conseil de Surveillance (à nous retourner dûment complété, daté et signé) (pages 2, 3 et 4)
- Liste exhaustive des mandats de membre de Conseil de surveillance occupés dans d'autres SCPI gérées ou non par Swiss Life Asset Managers France et exercés tant à titre personnel que comme représentant d'une personne morale (page 7)

<u>Pièces complémentaires pour les candidats Personne Physique</u>	<u>Pièces complémentaires pour les candidats Personne Morale</u>
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité en cours de validité (recto et verso)<input type="checkbox"/> Déclaration de filiation et non condamnation (en page 5 du présent dossier)	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Extrait de K bis de moins de 3 mois<input type="checkbox"/> Si le représentant n'est pas le dirigeant de l'entité figurant sur le Kbis, mandat de représentation permanente en vertu duquel le représentant a été mandaté par le dirigeant pour présenter la candidature de l'entité et représenter l'entité en cas d'élection (en page 6 du présent dossier)<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité en cours de validité (recto et verso) du représentant légal ou du représentant permanent<input type="checkbox"/> Déclaration de filiation et non condamnation du représentant légal ou du représentant permanent (en page 5 du présent dossier)

Swiss Life Asset Managers France
à l'attention du Service Clients Fonds Grand Public
122, rue La Boétie
75008 Paris

Objet : Candidature aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la SCPI Mistral Sélection

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre par la présente ma candidature aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la SCPI Mistral Sélection, société civile de placement immobilier à capital variable, dont le siège social est situé au 122, rue La Boétie 75008 PARIS et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 982 730 186 (ci-après la « **SCPI** »).

Je déclare et atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des statuts de la SCPI et être informé(e) que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SCPI est mis à ma disposition sur simple demande auprès de la Société de gestion ;
- avoir connaissance des conditions d'éligibilité précisées dans le bulletin trimestriel du 4^{ème} trimestre 2025 de la SCPI disponible sur le site Internet de Swiss Life Asset Managers France et rappelé ci-après, et atteste les respecter. A défaut, je ne peux pas déposer ma candidature ;
- être associé(e) de la SCPI ;
- à l'exception des associés fondateurs, détenir au moins cent-dix (110) parts sociales dans la SCPI en pleine-propriété ou en nue-propriété ;
- avoir connaissance du fait qu'en application du règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SCPI, la qualité de membres du Conseil de Surveillance est incompatible avec celle de membre, de salarié, de mandataire d'une personne morale, ayant ou ayant eu, un ou plusieurs conflit(s) d'intérêts avec la SCPI ou la Société de gestion ;
- qu'au regard de ma capacité et de l'absence d'incompatibilité avec toute autre de mes activités, je peux être membre du Conseil de Surveillance ;
- que les informations suivantes, requises en vertu de l'article R. 214-144 II du Code monétaire et financier et de l'article 8.2 de la Position-Recommandation AMF 2011-25, ainsi que toute autre information communiquée dans le cadre de la présente candidature sont exactes.

Je m'engage irrévocablement par ailleurs, à :

- à l'exception des associés fondateurs, conserver au moins cent-dix (110) parts sociales de la SCPI pendant toute la durée de mon éventuel mandat de membre du Conseil de Surveillance ; et
- communiquer tout document et information à Swiss Life Asset Managers France en lien avec la présente candidature ainsi que tout mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCPI; en particulier, je m'engage à transmettre et signer tout document que Swiss Life Asset Manager France solliciterait pour

effectuer toute formalité en lien avec la présente candidature et la nomination des membres du Conseil de Surveillance de la SCPI.

Si le candidat est une personne physique :

Nom	
Prénom(s)	
Age <i>(Conformément au règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SCPI, les membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans au jour de leur nomination ou de leur renouvellement.)</i>	
Adresse de résidence	
Téléphone	
Courriel	

Si le candidat est une personne morale :

Dénomination sociale	
Numéro RCS	
Adresse postale de l'entité	
<u>Représentant légal</u>	
Nom	
Prénom	
Adresse de résidence	
Téléphone	
Courriel	
<u>Représentant permanent au Conseil de Surveillance (si différent du représentant légal)</u>	
Nom	
Prénom	
Age <i>(Conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance de la SCPI, les membres du Conseil de surveillance ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans au jour de leur nomination ou de leur renouvellement. Cette limite d'âge s'applique au représentant de ladite personne morale au sein du Conseil de Surveillance)</i>	
Adresse de résidence	

Téléphone	
Courriel	

Pour tous les candidats (ou leur représentant, s'agissant d'une entité) :

Références professionnelles et activités au cours des cinq (5) dernières années :

(Ces informations sont transmises sous votre seule responsabilité et ont vocation à être publiée dans le prochain rapport annuel de la SCPI ou dans les documents annexés à la prochaine convocation d'Assemblée Générale ; merci de les rédiger de manière synthétique et de la façon dont vous voudriez qu'elles apparaissent, étant précisé que la Société de Gestion se réserve le droit de les modifier sur la forme à des fins de cohérence et de présentation de toutes les candidatures)

Emplois ou fonctions occupés dans la SCPI :

(Merci d'indiquer « non applicable » le cas échéant)

Nombre de parts détenues dans la SCPI en pleine propriété et /ou en nue-propriété :

(Minimum de parts de la SCPI requis pour être candidat : 110 parts, à l'exception des Associés fondateurs)

Disposez-vous d'un mandat dans un ou plusieurs autre(s) Conseil(s) de Surveillance de SCPI (gérée(s) ou non par Swiss Life Asset Managers France), exercé tant à titre personnel que comme représentant d'une personne morale ?

Oui Non

Si oui, merci de compléter le tableau en page 7 de ce dossier

A défaut d'une communication préalable de ces informations, la Société de Gestion est tenue de refuser la candidature.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Fait à

Le

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION
souscrite en application de l'article A123-51 du Code de commerce

Je soussigné(e) :

Né (e) le :

à :

De nationalité :

Demeurant :

Fils/Fille de :

Nom et prénoms du père :

et

Nom de jeune fille et prénoms de la mère :

Déclare sur l'honneur, conformément aux dispositions de l'article A.123-51 du Code de commerce, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à

Le

Signature

NB: La déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation est valable pour une durée de 3 mois et pourra vous être redemandée si vous êtes élu afin de réaliser les formalités au Greffe du Tribunal de Commerce.

Rappel : Article L123-5 du code de commerce

Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002

« Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4500 euros et d'un emprisonnement de six mois ».

Les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L.123-4 sont applicables dans les cas prévus au présent article.

**MANDAT DE REPRESENTATION PERMANENTE
AUX REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI MISTRAL SELECTION**

Swiss Life Asset Managers France
à l'attention du Service Clients Fonds Grand Public
122, rue La Boétie
75008 Paris

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur par la présente de vous informer de ma décision de désigner en qualité de représentant permanent de, dans le cas où elle est élue membre du Conseil de Surveillance de la SCPI Mistral Sélection :

M./ Mme

Domicilié(e)

.....
dans le cadre de la tenue de tous les Conseils de Surveillance de la SCPI Mistral Sélection et ce, à compter de la désignation de la Société et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à

Le

Pour

Dirigeant légal

Signature

